

Traduction française intégrale de la brochure ENAEE – EUR-ACE® (édition avril 2016), réalisée avec ChatGPT

Qui peut délivrer le label EUR-ACE® ?

Le label EUR-ACE® et son **référentiel de standards** sont ouverts aux **agences d'assurance qualité et d'accréditation** qui accréditent des programmes de formation en ingénierie au sein de l'**Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)**.

Les agences d'assurance qualité et d'accréditation souhaitant délivrer le label EUR-ACE® peuvent demander une **autorisation auprès de l'ENAEE**, en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site :

www.enaee.eu

Agences autorisées à délivrer le label EUR-ACE® :

1. ASIIN (Allemagne) – www.asiin.de
2. CTI (France) – www.cti-commission.fr
3. Engineering Council (Royaume-Uni) – www.engc.org.uk
4. Engineers Ireland (Irlande) – www.engineersireland.ie
5. Ordem dos Engenheiros (Portugal) – www.ordemengenheiros.pt
6. AEER (Russie) – www.aeer.ru
7. MÜDEK (Turquie) – www.mudek.org
8. ARACIS (Roumanie) – www.aracis.ro
9. QUACING (Italie) – www.quacing.it
10. KAUT (Pologne) – www.kaut.agh.edu.pl
11. OAQ (Suisse) – www.oaq.ch
12. ANECA (Espagne), en collaboration avec l'IIE – www.aneca.es / www.iies.es
13. FINEEC (Finlande) – www.finheec.fi

Une agence en cours d'évaluation pour l'autorisation peut se voir attribuer le **statut de candidat**, à condition que le dossier soumis semble conforme aux exigences de l'ENAEE.

☞ Pour la liste actualisée des agences autorisées, consulter : www.enaee.eu

EUR-ACE®

Le label européen de qualité pour les formations en ingénierie, aux niveaux Licence (Bachelor) et Master.

Attribué par l'**ENAEE – European Network for Accreditation of Engineering Education**.

EUR-ACE : European Accredited Engineer
www.enaee.eu

L'ENAE

L'ENAE accorde l'autorisation aux agences d'assurance qualité et d'accréditation souhaitant délivrer le label EUR-ACE®.

L'ENAE est une organisation **à but non lucratif**, dont les objectifs sont de :

- promouvoir le label EUR-ACE® et son référentiel de standards ;
- promouvoir et coordonner les agences nationales d'accréditation, leur apporter un appui et faciliter leurs évaluations.

ENAE aisbl

c/o REGUS EU Commission
Rond-Point Schuman 6, 5e étage
1040 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 2 234 78 78
Email : secretariat@enaee.eu
www.enaee.eu

Qu'est-ce que le label EUR-ACE® ?

Le système EUR-ACE® fournit un **ensemble de standards** permettant d'identifier des **formations d'ingénieurs de haute qualité**, en Europe et à l'international, grâce au label EUR-ACE®.

Le label EUR-ACE® est un **certificat** délivré par une agence d'accréditation autorisée à un **établissement d'enseignement supérieur**, pour chaque programme de formation en ingénierie qu'elle a accrédité.

Les programmes d'ingénierie accrédités par une agence autorisée EUR-ACE® peuvent recevoir le label, ce qui confère à la qualification d'ingénieur une **valeur et une reconnaissance internationales**.

Pour être autorisée à délivrer le label EUR-ACE®, une agence d'accréditation doit satisfaire à des exigences de qualité strictes et accréditer les formations conformément aux **EUR-ACE® Framework Standards** définis par l'ENAE.

Pourquoi l'accréditation des formations ?

Des professions telles que l'ingénierie, la médecine ou l'architecture exercent des activités qui ont un **impact direct sur la vie du public**.

Afin de garantir que ces activités et décisions soient menées de manière **sûre et éthique**, les diplômés doivent posséder des **compétences spécifiques**.

Pour s'assurer que les formations en ingénierie forment des diplômés capables de démontrer la maîtrise de ces compétences, elles sont soumises à une **accréditation par une instance professionnelle** ou par une agence d'accréditation réalisant une évaluation des programmes.

Quels sont les bénéfices du label EUR-ACE® ?

- Une **garantie supplémentaire de haute qualité** de la formation en ingénierie, conforme aux standards de la profession.
- Une facilitation de l'accès des diplômés à des **programmes de master ou de doctorat EUR-ACE®** dans d'autres établissements.
- L'inclusion automatique des programmes labellisés EUR-ACE® dans l'**INDEX de la FEANI**, qui recense les formations satisfaisant aux exigences éducatives du titre **EUR ING (Ingénieur européen)**.
- Une **facilitation de la mobilité académique et professionnelle** des diplômés ingénieurs.
- Un **repère de qualité pour les employeurs** lors de l'évaluation des diplômes d'ingénieur.
- Un **outil de promotion** : les étudiants sont plus enclins à choisir une formation d'ingénieur labellisée EUR-ACE®.

Depuis 2006, les labels EUR-ACE® sont largement reconnus et promus par les organisations académiques et professionnelles de l'ingénierie, notamment la FEANI.

À ce jour, **plus de 1 600 labels EUR-ACE®** ont été attribués à **300 établissements d'enseignement supérieur** dans **21 pays**.

Les standards EUR-ACE® : flexibles et rigoureux

Les **EUR-ACE® Framework Standards and Guidelines (EAFSG)** (révisés en mars 2015) définissent :

- les **résultats attendus des formations d'ingénieurs**, c'est-à-dire les connaissances, compétences et attitudes requises des diplômés ;
- les **standards applicables aux agences d'accréditation et d'assurance qualité** autorisées à délivrer le label EUR-ACE®.

Ils intègrent les points de vue des principales parties prenantes et tiennent compte de la **diversité des formations d'ingénieurs** nécessaires à l'accès à la profession en Europe.

Les EAFSG respectent les **traditions et méthodes variées de l'enseignement de l'ingénierie en Europe**, favorisent l'innovation pédagogique, l'échange de bonnes pratiques et le développement de nouvelles disciplines de l'ingénierie.

Les standards EUR-ACE® couvrent **toutes les disciplines et profils de l'ingénierie**, en distinguant uniquement les niveaux **Bachelor** et **Master**. Les diplômés de formations

labellisées peuvent ainsi se prévaloir du titre de **EUR-ACE® Bachelor** ou **EUR-ACE® Master**.

Le **19 novembre 2014**, les 13 agences autorisées ont signé un **accord de reconnaissance mutuelle**, connu sous le nom d'« **EUR-ACE® Accord** », par lequel elles reconnaissent réciproquement leurs décisions d'accréditation pour les diplômes d'ingénieur aux niveaux Bachelor et Master.